



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 23
présents : 16

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 22 février, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, Mme PINET Monique, M. CHEYTION Antony, Mme ROURE Marie-Christine, M. CUMIN Gérard, Mme CHANEAC Brigitte, M. SERRE Denis, Mme HORNEGG Johanna, M. PERRIN Roger, Mme GRATESOL Nicole, M. CROS Pierre, Mme ARNAUD Karine, M. RICHARD Frédéric, Mme LABAUNE Sophie, M. MARION Jean François, M. SANIEL Jean-Paul.

Procurations :

Mme PLANTIER Honorine à Mme ROURE Marie-Christine
M. CLAVEL Christophe à Mme CHANEAC Brigitte
Mme AUBERT Yolande à Mme PINET Monique
Mme SECCO Brigitte à M. CHEYTION Antony
M. BOUCHARDON Thierry à Mme LABAUNE Sophie
Mme BOS Elise à M CUMIN Gérard

Absente excusée :

Mme FONTANEL Sophie

Secrétaire de séance : M. PERRIN Roger

Délibération N° 002 – 2024

Affectation du résultat – Compte Financier Unique 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour,

ADOpte l'affectation du résultat telle qu'elle figure dans le tableau ci-annexé,

AUTORISE son Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente.

Dr Jacques CHABAL
Maire du CHEYLARD



PJ : - Tableau / Affectation du résultat 2023

- Note brève et synthétique du Compte Financier Unique 2023 et ses graphiques.

Affiché en Mairie le 4 mars 2024

Transmis à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône

Pour contrôle de légalité le 4 mars 2024

COMMUNE LE CHEYLARD
COMPTES FINANCIERS UNIFORMES
ANNEE 2023

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Depenses ou déficit	Recettes ou excédent	Depenses ou déficit	Recettes ou excédent	Depenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		628 121,37	486 891,09		486 891,09	628 121,37
Opérations de la Gestion	2 892 537,25	3 487 519,03	1 122 022,23	2 193 639,61	4 014 559,48	5 681 158,64
TOTAL	2 892 537,25	4 115 640,40	1 608 913,32	2 193 639,61	4 501 450,57	6 309 280,01
Résultat de Clôture		1 223 103,15		584 726,29		1 807 829,44

Reste à réaliser en dépenses d'investissements
reste à réaliser en recettes d'investissements

653 816,00

Résultat de clôture d'investissement consolidé

-69 089,71

Affectation au compte 1068

69 089,71

Affectation au compte 002

1 154 013,44

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le - 4 MARS 2024

ID : 007-210700647-20240229-000991-DE



06400 LE CHEYLARD

DELIBERATION
23 Février 2024
SUR LE CFU
2023

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

Votes

23

16

21

Contre 24 Pour

Date de la convocation 22 Février 2024
Séance du 23/02/24 à 18 heures 30
23.02.24... à 18 heures 30
dresse par M. Le Maire après s'être fait

Le 23/02/24 réuni sous la présidence de M. AGNET NAPIRE
présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1° Lui donne acte de la présentation du CFU, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		628 121,37	486 891,09		486 891,09	628 121,37
Opérations de l'exercice	2 892 537,25	3 487 519,03	1 122 022,23	2 193 639,61	4 014 559,48	5 681 158,64
Totaux	2 892 537,25	4 115 640,40	1 608 913,32	2 193 639,61	4 501 450,57	6 309 280,01
Résultat de clôture		1 223 103,15		584 726,29		1 807 829,44

Besoin de financement Excédent de financement	584 726,29
Restes à réaliser	584 726,29 -553 816,00 -69 089,71

Besoin de financement Excédent de financement des restes à réaliser	584 726,29
Besoin total de financement Excédent total de financement	553 816,00 69 089,71

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de
au compte 1068 Investissement
au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du comptable du SGC relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,
aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;
Ont signé au registre des délibérations MM

Pour expédition conforme, Le Maire,

V I L L E

le Cheylard

A R D E C H E

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

A. Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la commune.

Pour notre collectivité :

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer.
 - En 2023, le montant des charges à caractère général s'est élevé à 972 080.89 € soit 33.61% des dépenses totales. Une hausse d'environ 43 451€ par rapport à 2022 justifiée par l'inflation, la hausse de l'énergie, du carburant.
 - En 2023, le montant des charges de personnel et frais assimilés s'est élevé à 1 215 178.03 € soit 42.01% des dépenses totales et soit une baisse de 7 582.35 € par rapport à l'année 2022. Ce montant est justifié également par la hausse du point d'indice de 1.50% et de nombreux arrêts maladie dont certains ont pu être palliés.
 - En 2023, les charges financières ont augmenté car un de nos emprunts est indexé sur le livret A, taux ayant évolué de 1 à 4% en quelques mois, la contre passation des ICNE n'avait pas été effectuée en 2022 donc la régularisation a été réalisée en 2023 puis intérêts d'un nouvel emprunt.
- Le montant des dépenses totales de fonctionnement pour l'année 2023 a représenté un montant de 2 892 537.25 €.
- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, attributions de compensation, diverses subventions et la location de logements communaux.
 - En 2023, les impôts et taxes ont représenté une recette de 799 691.06 € soit 22.93% des recettes totales.
- MAIRIE – place de l'Hôtel de Ville 07160 Tel : 04 75 29 07 10 - Fax : 04 75 29 12 00
 - e-mail : accueil@ville-lecheylard.fr www.ville-lecheylard.fr

- En 2023, la fiscalité locale s'est élevée à 1 462 278.94€ soit 41.93% des recettes totales.
- En 2023, les dotations de l'Etat ou autres organismes se sont élevées à 767 646.59 € soit 22.01% des recettes totales.
- En 2023, les produits de service et ventes directes ont représenté une recette de 215 505.37 € soit 6.18% des recettes réelles.
- Les recettes totales de fonctionnement pour l'année 2023 se sont élevées à 3 487 519.03 €.

B. Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou court terme. Elle concerne des dépenses ou des recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune, notamment pour la nôtre, en 2023, les voiries, travaux d'aménagement au Château de la Chèze et divers travaux dans les bâtiments communaux :

- En 2023, les dépenses d'investissement se sont élevées à 1122 022.23 € dont 331 396.54 € pour le remboursement des emprunts. Ces remboursements ont représenté 29.54% des dépenses totales.
- En 2023, les immobilisations en cours (chap. 023) ont représenté une dépense de 490 375.84 € soit 43.70% des dépenses totales.
- En 2023, les immobilisations corporelles se sont élevées à 187 840.95 € soit 16.74% des dépenses totales.

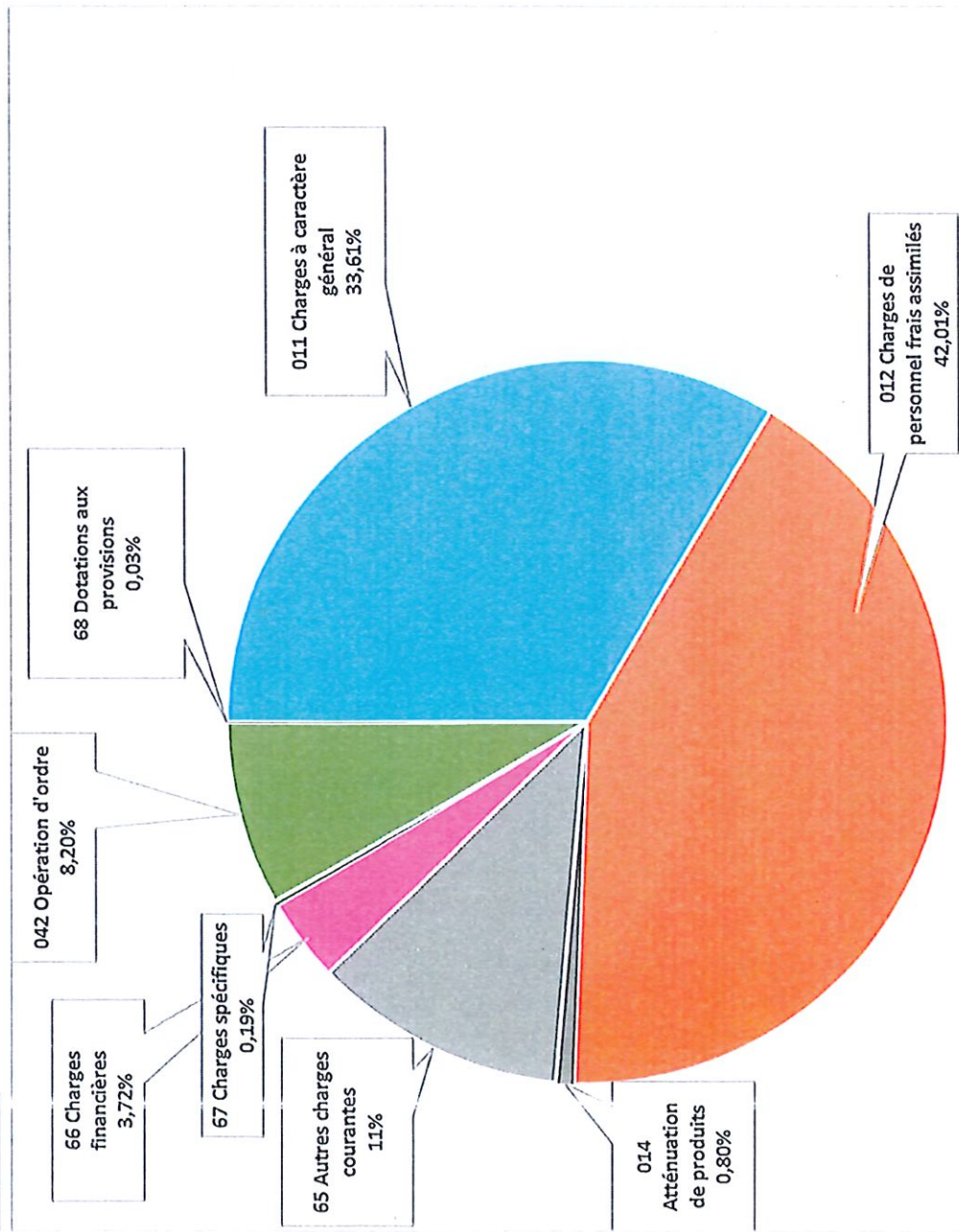
En recettes : ce sont essentiellement des dotations perçues en lien avec les projets d'investissement :

- En 2023, les recettes totales d'investissement se sont élevées à 2 193 639.61 € dont 1 000 000 € d'emprunt et 237 096.70€ d'amortissements.

Section de fonctionnement - CFU 2023

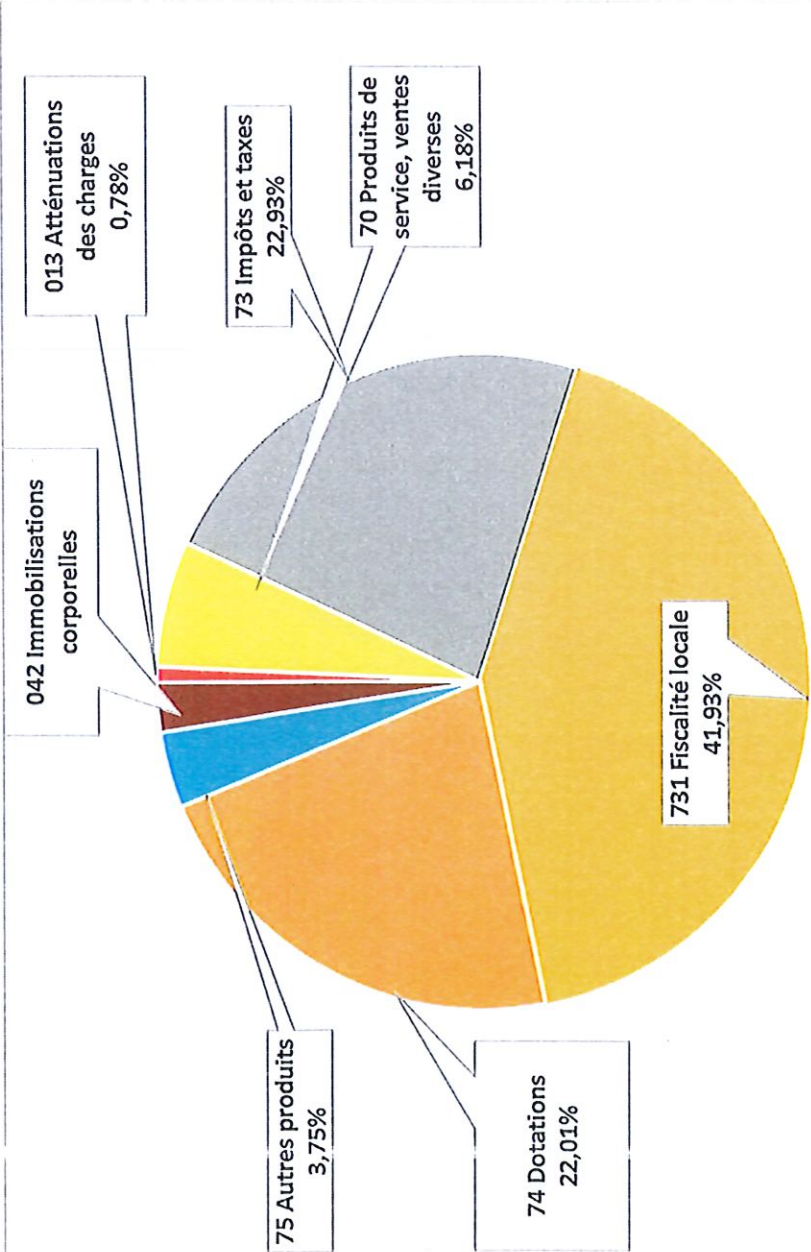
Montants		
011 Charges à caractère général		972 080,89 €
012 Charges de personnel frais assimilés		1 215 178,03 €
014 Atténuation de produits		23 182,00 €
65 Autres charges courantes		330 925,16 €
66 Charges financières		107 544,28 €
67 Charges spécifiques		5 530,19 €
68 Dotations aux provisions		1 000,00 €
042 Opération d'ordre		237 096,70 €
	TOTAL :	2 892 537,25 €

Dépenses



Section de fonctionnement - CFU 2023

Recettes



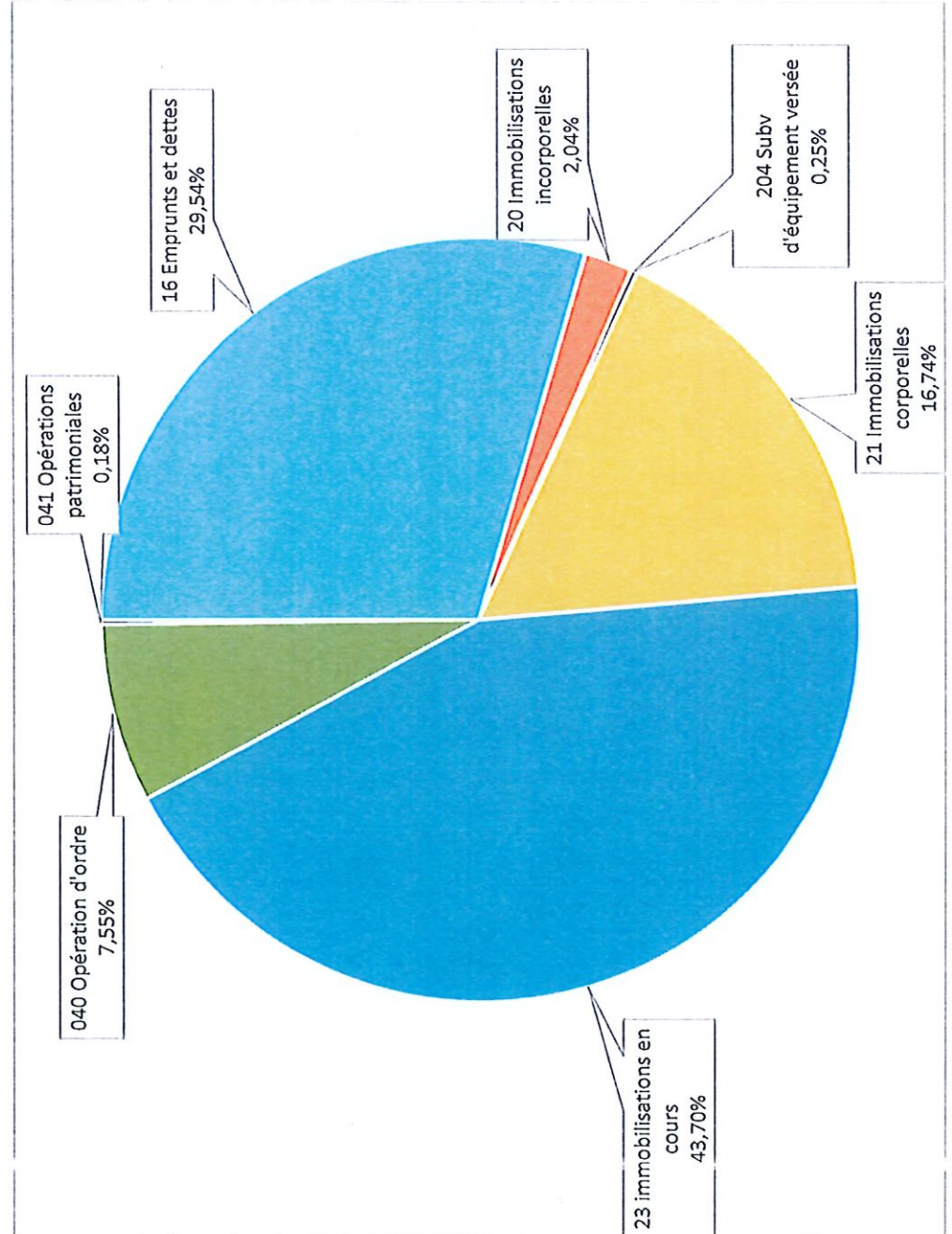
Montants		
013 Atténuations des charges		27 061,49 €
70 Produits de service, ventes diverses		215 505,37 €
73 Impôts et taxes		799 691,06 €
731 Fiscalité locale		1 462 278,94 €
74 Dotations		767 646,59 €
75 Autres produits		130 651,08 €
042 Immobilisations corporelles		84 684,50 €
TOTAL :		3 487 519,03 €

Section d'investissement - CFU 2023

Dépenses

Montants

16 Emprunts et dettes	331 396,54 €
20 Immobilisations incorporelles	22 914,00 €
21 Immobilisations corporelles	187 840,95 €
23 immobilisations en cours	490 375,84 €
204 Subv d'équipement versée	2 760,00 €
040 opération d'ordre	84 684,50 €
041 Opérations patrimoniales	2 050,40 €
TOTAL :	1 122 022,23 €

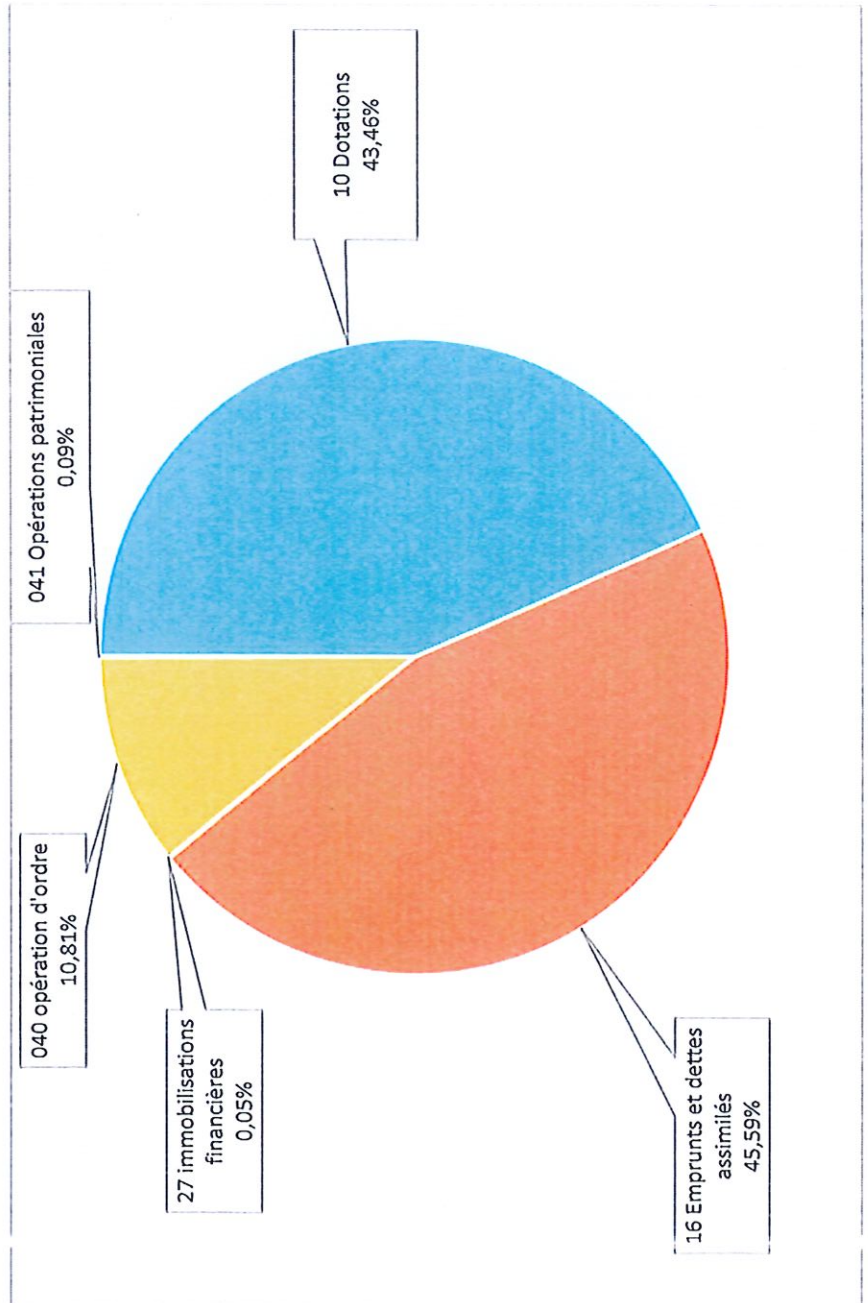


Section d'investissement - CFU 2023

Montants

10 Dotations	953 327,51 €
16 Emprunts et dettes assimilés	1 000 000,00 €
23 immobilisations en cours	1 165,00 €
040 Opération d'ordre	237 096,70 €
041 Opérations patrimoniales	2 050,40 €
TOTAL :	2 193 639,61 €

Recettes



Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le

4 MARS 2024

ID : 007-210700647-20240229-000991-DE

Berger
Levrault